Oucques
LA NOUVELLE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2026

Etaient présents : M. Joël NAUDIN, Maire, Mesdames et Messieurs Denis LAUBERT, Romain BARRAULT, Marie-Françoise BATAILLE, Vanessa BELLANGER-MISSMAHL, Laurent BRUERE, Annie BUISSON, Jacky CORMIER, Philippe DESIRE, Jacqueline ESTIVAL, Matthieu GOND, Maud LAMBERT, Nelly GUILLABEAU, Bertrand OUZILLEAU, Julien PALIN, Jean RODRIGUES LOPES, Vincent TARNIER formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Monsieur Mathieu REDOUIN, Mesdames Laurence BARAT-DANTAN, Elodie PERDEREAU (qui ont donné respectivement pouvoir à Messieurs Joël Naudin et Denis LAUBERT), Mary VOISIN et Cécile CORNILLEAU-GABILLEAU

Madame Jacqueline ESTIVAL a été élue secrétaire de séance

Délibération n° 2026 - 82 — Assainissement : campagne de contrôle des assainissements collectifs après mise en séparatif : désignation d'un agent de contrôle

La commune a réalisé depuis plusieurs années des travaux de mise en séparatif des eaux usées et des eaux pluviales sur les rues de la Salle, Fréteval, Carbonnier.... Les propriétaires disposent d'un délai de 2ans pour se mettre en conformité.

Suite à ces travaux, la municipalité va lancer une campagne de contrôle visant à vérifier la séparation effective des eaux pluviales et des eaux usées.

La vérification se fera par un élu et un agent de la commune. Il est proposé de désigner Laurent Colard, adjoint technique pour assure le contrôle avec un élu.

Décision : Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération 2026 - 83 — Budget Assainissement : décision modificative

Dans le cadre des travaux de la rue Beau, l'entreprise titulaire du chantier, COLAS, a sollicité le versement d'un acompte comme lui permet la règlementation.

Cette possibilité n'a pas été prévu lors du vote du budget, la décision modificative suivante va être intégrée au budget :

Dépense investissement : art 231 –041 - intégration avance	+ 25 700 €
Recette investissement : art 238 – 041 – rembt avance	+ 25 700 €

Décision : Vote à l'unanimité du conseil municipal

Mise en ligne le : 22/10/2026 18:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Oucques La Nouvelle
https://www.intramuros.org/oucqueslanouvelle/documents_administratifs/83749

Délibération 2026 – 84 **Voirie route de Vendôme : aménagement pour l'accès à la station**

Une consultation a été lancée pour la réalisation des travaux de VRD de la station-service comprenant le terrassement pour enterrer les cuves, les tranchées pour l'alimentation des réseaux, le traitement des hydrocarbures, l'éclairage, et l'accès de la route départementale.

Les entreprises BARBOSA de St Léonard en Beauce, Eurovia de Blois et CHAVIGNY TP de Saint Amand Longpré ont été consultées et après analyse, c'est l'entreprise Barbosa qui a faite la meilleure offre pour un montant de 84 174 € HT.

Décision : Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération 2026 – 85 **Voirie programme 2027 : mission de maîtrise d'œuvre**

Suite aux travaux de mise en séparatif de réseaux et de renouvellement des canalisations d'eau potable de la rue Beau, la municipalité va réaliser en 2027 la remise en état de la voirie et va confier au bureau d'études Viatec de Vendôme une mission comprenant :

- La réfection de la voirie
- Le sens unique de circulation
- Les tests de stationnement sur rive de chaussée
- La gestion pluviale de la route

Le coût de cette mission s'élève à 9 500 € HT comprenant :

- Les études de projet PRO
- L'assistance pour la passation du ou des contrats de travaux ACT
- La direction de l'exécution du ou des contrats de travaux DET
- L'assistance lors des opérations de réception AOR

Décision : Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération 2026 - 86 **Local professionnel de santé route deChâteaudun : fixation du loyer et des charges**

Les travaux d'aménagement de l'ancienne maison Solomat se termine. Le local sera loué à Madame Coutadeur, kinésithérapeute, qui va s'installer courant novembre.
Il est proposé de fixer les conditions d'entrée comme suit :

- Loyer mensuel de 539 € l
- Provision mensuelle pour charges de 210 € comprenant l'électricité, l'eau et une heure de ménage par semaine. Les charges seront ajustées au coût réel chaque fin d'année.

Décision : Vote à l'unanimité du conseil municipal

Mise en ligne le : 22/10/2026 18:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Oucques La Nouvelle
https://www.intramuros.org/oucqueslanouvelle/documents_administratifs/83749

Délibération 2026 - 87 — **Emploi d'adjoint technique : modification du temps de travail**

Le temps de travail d'un adjoint technique est augmenté de 5,5/35ème à 6,5/35ème à compter du 1er décembre 2026 pour assurer l'entretien du local Kiné .

Décision : Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération 2026 - 88 — **Recensement de la population : indemnité des agents recenseurs**

Le recensement de la population aura lieu du 20 janvier au 27 février 2027. Cette opération est essentielle pour la commune, car la population recensée sert notamment au calcul de certaines dotations de l'État. Pour cette campagne, la commune sera divisée en 4 districts, confiés à des agents recenseurs. S'agissant d'emplois spécifiques pour accomplir cette mission, le conseil municipal a fixé leur indemnisation à 1 500 € nets par agent, 30 € par jour de formation et un forfait de déplacement de 300 € pour l'agent chargé du recensement des hameaux et des commune déléguées de Baigneaux, Beauvilliers et Ste Gemmes. Les crédits seront inscrits sur le budget 2027.

La participation de tous les habitants est importante pour garantir la qualité du recensement.

Décision : Vote à l'unanimité du conseil municipal

Délibération 2026 - 89 — **Budget annexe « transfert agence postale » : demande de suppression**

Le budget annexe « transfert agence postale » avait été créé lorsque la Poste avait pris possession des locaux communaux sur la place du petit marché et permettait d'encaisser les loyers. La Poste étant devenue « une agence postale communale », ce budget n'a pu lieu d'exister.

Le conseil municipal décide de le supprimer au 31 décembre 2026.

Décision : Vote à l'unanimité du conseil municipal

Débat portant sur les garanties en matière de protection sociale complémentaire PCS

Le Conseil municipal a été informé et a débattu des garanties en matière de protection sociale complémentaire des agents communaux, conformément à la réglementation en vigueur. Cette présentation, qui vise à informer les élus sur les dispositifs existants et les obligations de la collectivité, ne donnait pas lieu à un vote.

Des informations complémentaires sur les décisions prises par le Conseil Municipal peuvent être obtenues auprès du secrétariat de la mairie.

MAIRIE OUCQUES LA NOUVELLE (Loir et Cher)

Fait à Oucques, le 20 Octobre 2026
Le Maire, J. NAUDIN

Mise en ligne le : 22/10/2026 18:09 (Europe/Paris)
Collectivité : Oucques La Nouvelle
https://www.intramuros.org/oucqueslanouvelle/documents_administratifs/83749